

Questions orales

SYNCRUDE—LES FRAIS DE PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT—DEMANDE DE DÉPÔT DES COÛTS
ESTIMATIFS ENGAGEANT LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si le chiffre de 2 milliards de dollars auquel on estime actuellement l'entreprise Syncrude, chiffre qu'il affirme être encore retenu par le gouvernement, comprend les frais relatifs à l'environnement? Pourrait-il nous dire par la même occasion s'il songe à déposer pour la gouverne des députés et du public en général tous les aspects de l'entreprise qui doivent entrer dans les prévisions budgétaires du gouvernement ainsi que les prévisions des dépenses qui n'entrent pas dans les obligations du gouvernement fédéral?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Je serais heureux d'établir bien clairement la situation, monsieur l'Orateur. Comme je l'ai dit en réponse à une question précédente, les études effectuées par le gouvernement albertain appartiennent, bien sûr à ce dernier et non pas à notre gouvernement, et si on devait les déposer, il faudrait les faire traduire. Nous serions heureux de fournir à la Chambre et au comité les détails de la nature des obligations qui seront assumées par les associés et de celles qui seront assumées par le gouvernement albertain.

Quant aux questions d'environnement, comme je l'ai dit, le chiffre prévu de 2 milliards de dollars comprend un montant réservé aux frais imprévus que pourraient occasionner des problèmes écologiques comme ceux dont on a parlé.

M. Broadbent: Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné que d'ici à ce que la Chambre examine les prévisions budgétaires, une entente aura déjà été conclue et qu'il sera alors trop tard pour faire un examen approfondi de la politique à adopter, le ministre veut-il dire que le gouvernement n'entend pas donner à la Chambre l'occasion d'examiner à fond tous les aspects de l'entreprise Syncrude avant de s'y engager?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, je crois avoir certaines difficultés à respecter un engagement relatif à l'entreprise Syncrude si je n'obtenais pas d'abord l'approbation de la Chambre pour faire débloquent les crédits nécessaires à notre participation à l'entreprise.

* * *

[Français]

LE CODE CRIMINEL

LE RÉTABLISSEMENT DE LA PEINE CAPITALE—LA POSITION
DU GOUVERNEMENT

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au solliciteur général du Canada.

Récemment, le congrès des policiers des provinces Maritimes adoptait une résolution recommandant le rétablissement de la peine capitale au Canada. Le ministre a-t-il pris connaissance de cette résolution, en a-t-il reçu copie, et y a-t-il donné suite?

[M. Macdonald (Rosedale).]

[Traduction]

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Non, monsieur l'Orateur, je n'ai encore reçu aucune copie de cette résolution, bien que j'en aie entendu parler par les journaux. Par contre, lorsqu'on m'a invité à la réunion, j'ai dit aux organisateurs que j'étais déjà retenu ce jour-là, mais que j'étais disposé à m'entretenir avec des participants ou les responsables après la tenue de la réunion, mais je n'ai pas eu de leurs nouvelles depuis.

[Français]

M. Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Le ministre dit qu'il avait un engagement antérieur, mais peut-il affirmer que s'il n'avait pas eu d'engagement antérieur il serait allé assister au congrès?

[Traduction]

M. Allmand: Je reçois des invitations de tous les coins du pays, et j'en avais accepté une cette fois-là. J'ai promis de m'entretenir avec des gens qui ont participé à cette réunion ou avec les responsables, mais je n'ai pas encore reçu de leurs nouvelles. S'ils veulent s'entretenir avec moi, je suis bien prêt à les entendre.

* * *

LES PÉNITENCIERS

COLOMBIE-BRITANNIQUE—LA SÉQUESTRATION DE
JOURNALISTES—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse aussi au solliciteur général. Sait-il qu'hier soir, 12 journalistes et cameramen qui s'étaient rendus au pénitencier de la Colombie-Britannique pour y faire un reportage sur l'affaire de l'otage dont s'étaient emparés les détenus, ont été invités à entrer dans le pénitencier où ils ont été séquestrés—bouclés, pourrait-on dire—sans contact avec l'extérieur pendant plus de deux heures, voire une demi-heure après que l'otage eut été relâché?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, un journaliste m'a prévenu de cette affaire après mon arrivée à la Chambre cet après-midi et je lui ai promis de m'en occuper immédiatement.

Une voix: Pourquoi les a-t-on libérés?

M. Allmand: J'ajoute que j'ai reçu ce matin certains renseignements au sujet de l'affaire de l'otage, mais on ne m'a pas parlé de l'incident survenu aux représentants de la presse.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, lorsque le ministre présentera son rapport, voudrait-il nous dire qui a ordonné cela et quelles mesures il compte prendre pour s'assurer qu'un tel incident ne se reproduise plus et pour que les responsables reçoivent le traitement qu'ils méritent?

M. Allmand: Oui, monsieur l'Orateur.